

COULONGÉ

Janvier 2023

n° 64

mon village



Presbytere de Coulongé
Dany L. Riand - juillet 22

2023 :

Nous voici au milieu du chemin...

LE MOT DU MAIRE



Chères Coulongeoises, chers Coulongeois,

J'espère que pour vous tous les fêtes se sont bien passées. Un nouvel an se présente à nous. Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous adresser ses meilleurs vœux.

Soyons enthousiastes, positifs et constructifs malgré une actualité trop souvent pessimiste. Notre commune est belle et nous avons beaucoup de chance de vivre dans ce cadre magnifique.

Cette année a été marquée par un climat capricieux et un été très sec, ce qui a entraîné des restrictions de l'usage de l'eau. Nous avons dû aussi nous adapter à l'épidémie de l'influenza aviaire. Pour les familles qui ont une basse-cour, restez vigilants et tenez-vous informés : les arrêtés sont affichés en mairie. Merci pour votre civisme.

Comme vous avez pu le constater, les travaux de la voie douce et de l'agrandissement du parking de l'église sont pratiquement terminés. Après avoir fabriqué une magnifique passerelle qui s'intègre parfaitement dans ce nouvel espace, les employés communaux vont œuvrer à l'embellissement du site.

Je remercie chaleureusement les élus, les employés communaux, les associations, les familles, les commerçants qui ont soutenu les actions mises en place afin de redonner vie à notre village après deux années difficiles au niveau associatif.

Être Maire d'une commune rurale c'est avoir connaissance d'un territoire, de ses défis et de ses opportunités. C'est une volonté de défendre, de porter ses projets et d'améliorer la vie de ses administrés. Ce mandat est exigeant chaque jour et je tiens à remercier tout le conseil municipal et particulièrement mes trois adjoints qui me soutiennent et m'aident chacun dans son domaine.

Quelle satisfaction de rencontrer nos jeunes enfants à la cantine lors du déjeuner de Noël, d'être félicité dans la rue pour les illuminations, de croiser le regard de personnes qui ont bénéficié d'aides de la commune, d'échanger avec vous sur la qualité de vivre à Coulongé avec ses nombreux services (commune et associations dynamiques).

Nous sommes bientôt à mi-mandat, le temps est passé trop vite et nous n'avons pas mis en place tous mes projets. Je vous rappelle que notre école est menacée d'une fermeture de classe, nous devons tous nous mobiliser pour la maintenir à son niveau actuel et l'aide de chacun sera nécessaire.

Nous sommes bien sûr à votre écoute pour avancer ensemble.

Bon courage et bonne année à tous et à toutes.

Yvon Le Bouffant

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Les infos de la Mairie | 3 |
| Extraits des comptes-rendus des Conseils municipaux | 5 |
| Anciens combattants et AFN | 12 |
| Calendriers | 13 |
| Portrait d'agente | 17 |
| La M.J.C. | 18 |
| L'école de Coulongé | 19 |
| La vie des associations | 21 |
| Exposition de peintures | 26 |
| Bibliothèque | 27 |
| Informations pratiques | 28 |

LES INFOS DE LA MAIRIE...

Voie douce

Le développement des modes doux de déplacement est un objectif que se sont donné les élu·es de Coulongé.

Cette ambition se concrétise en fin 2022. Cet aménagement est dédié aux cyclistes, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. La Voie douce est ouverte à tous les moyens de déplacements non motorisés.



Elle part de la rue du Louvre en face de la rue des Acacias pour rejoindre l'église en traversant une passerelle en bois. Elle sera par la suite aménagée avec des bancs. Le dispositif « une naissance - un arbre » viendra compléter le verdissement de la voie.

Elle a également pour but de favoriser vos déplacements du quotidien pour rejoindre l'église, la mairie ou les commerces du village tout en évitant la circulation. Respectueuse de l'environnement, elle améliore la qualité de vie des familles de Coulongé.

L'utilisation de cette voie douce sera notre contribution pour la planète en termes de rejets de CO2 et de gaz à effet de serre. Il est essentiel qu'un respect mutuel existe entre les utilisateurs et utilisatrices, qu'il s'agisse de promenades à pieds, en rollers ou à vélo, de randonnées, de jogging.



Depuis de nombreuses années les municipalités mises en place ont pris la résolution de tout mettre en œuvre pour embellir l'aspect du bourg et rendre la vie plus agréable.

Un bref rappel : construction de **vestiaires** sur le stade ; construction du **City stade** ; travaux de **revêtement mural extérieur** à l'école et tout dernièrement **une fresque** ; **enfouissement des réseaux** et **réfection du réseau routier** et changement de l'**éclairage public** ; remise en valeur du **hangar communal** servant plus spécialement au comité des fêtes. La toiture de ce bâtiment est prévue au début de l'année ainsi que la **remise en état du lavoir de Saint-Hubert**.

La voie douce est pratiquement terminée ainsi que la construction du parking à proximité de la place de l'église. Pour le début 2023 la municipalité prévoit le changement des canalisations d'eau rue des acacias, la réfection des chaussées, trottoirs et le remplacement de l'éclairage public sur l'ensemble du lotissement.

D'autres projets sont à l'étude et vous seront communiqués ultérieurement quand les études seront terminées.

Cependant, il reste des travaux d'amélioration des façades de maisons particulières pour lesquelles nous ne pouvons pas intervenir. Nous souhaiterions rencontrer les propriétaires de ces résidences que nous invitons à nous contacter dès à présent pour tenter de trouver les solutions les plus appropriées.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année à venir.

L'adjoint chargé de l'urbanisme

LES INFOS DE LA MAIRIE...

État civil

Naissances :

RITEAU Mahé, Timéo le 13 octobre 2022
ROGER Bertille, Constance le 21 décembre 2022

Décès :

Lucien DUPUY le 27 octobre 2022
Valentin DENIZÉ le 20 novembre 2022
Marie-José FORESTIER le 21 décembre 2022
Danièle GORGEON née HUGUET le 24 décembre 2022
Noëlla GRIVEAU, née AMY le 25 décembre 2022

Animaux

La commune est régulièrement sollicitée pour des divagations d'animaux et de chiens en particulier. Chacun.e sait que certains chiens s'échappent pour aller voir ce qui se passe dehors. Leurs maîtres ou maîtresses sont la plupart du temps au travail.

Heureusement, il y a des personnes riveraines bienveillantes qui attrapent ces animaux pour éviter qu'ils ne se fassent écraser ou provoquent un accident.

Il conviendrait pour les plus fugueurs et même les autres qu'ils soient connus pour être restitués à leurs propriétaires dans les plus brefs délais.

Dans le cas contraire, la commune a signé une convention avec MOLLOSSES LAND. L'animal est récupéré par cette société qui est domiciliée à Longnes 72540. Elle vient prendre en charge l'animal. S'il est pucé, le ou la propriétaire est contacté.e et doit aller le chercher au refuge. S'il n'est pas pucé, il est gardé sur place.

Je vous encourage à signaler auprès de la mairie votre animal. Vous pouvez déposer vos coordonnées avec une photo de votre animal, sa race et s'il est pucé ou non.

Mancœuvres militaires

Un détachement des écoles militaires de Saumur effectuera un exercice militaire en terrain libre entre le 9 et le 21 janvier 2023.

Cet exercice mettra en œuvre des véhicules blindés non chenillés et des véhicules blindés légers.

Ils sont susceptibles de traverser les routes de la commune tout en respectant la réglementation routière.

Travaux rue des acacias

Des travaux vont avoir lieu rue des acacias et impasse des vignes pour remplacer les canalisations d'eau, qui ont à peu près 70 ans, du 9 janvier au 31 mars 2023. Ces travaux vont nécessiter des engins de travaux public et des poids lourds.

Cette intervention ne sera pas sans conséquences sur la circulation. La route sera barrée sauf pour les riverains. Des coupures d'eau sont à prévoir lors du renouvellement des branchements dans la journée. La chaussée, les bordures de trottoirs et les parkings seront repris en partie.

L'éclairage public sera rénové également. Les ampoules actuelles seront remplacées par un éclairage LED pour faire des économies d'énergie.

Les entreprises s'efforceront de garantir la sécurité des piétons et reprendre les dénivelés aux entrées de garage.

Aussi je vous demande de prendre vos dispositions pour éviter tous désagréments. Je me tiens à votre disposition pour résoudre vos difficultés avec les entreprises .

Jean-Pierre ROBILIN - 0607629455

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 Septembre 2022

ADOPTION DES RÈGLES DE PUBLICATION DES ACTES

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. À défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. À cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet 2022 ou lors du premier conseil tenu après le 1^{er} juillet 2022.

- 1° publicité des actes par affichage ;
- 2° publicité des actes par publication sur papier (dans ce cas, les actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite) ;
- 3° publicité des actes par publication sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 7 voix Pour la publicité des actes par publication sur papier, 2 voix contre (affichage voulu par M. HAMEL et M. LE BOUFFANT) décide :

D'adopter la publicité des actes par publication sur papier.

De tenir à disposition des habitants le registre des procès-verbaux de manière permanente et gratuite.

NÉGOCIATION LOT N° 1

Monsieur GEFFROY du Cabinet LOISEAU avait estimé les travaux du Lot 1 à 91 000,00€ H.T.

RÉCAPITULATIF OFFRE AVANT NÉGOCIATION COLAS LOT 1 DES MONTANTS DES TRAVAUX

| | |
|---|--------------|
| SOUS TOTAL H.T. - PRÉPARATION DE CHANTIER : | 6 211,10 € |
| SOUS TOTAL H.T. - VOIE DOUCE : | 82 126,20 € |
| SOUS TOTAL H.T. - PARKING : | 40 828,40 € |
| TOTAL ESTIMATIF TRAVAUX H.T. | 129 165,70 € |
| T.V.A. 20% : | 25 833,14 € |
| TOTAL GÉNÉRAL T.T.C. : | 154 998,84 € |

Beaucoup de prix ont augmenté du fait de la crise actuelle. Certains prix, considérés par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage comme étant réellement excessifs, ont été retirés de l'appel d'offre :

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Dépose de la passerelle existante : | 2 400,40€ H.T. |
| Création d'une nouvelle passerelle : | 15 521.90€ HT |
| Achat et pose de 3 bancs : | 2 808.90€ HT |
| Soit une diminution de : | 20 731.20€ H.T |

La nouvelle offre de l'entreprise COLAS s'élève à 107 550.60€ HT soit une réduction de 883,90€ H.T. en plus des trois éléments retirés du lot 1

Monsieur le Maire propose que les trois éléments puissent être réalisées par une ou plusieurs entreprises locales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

approuve la négociation effectuée par le Maire.

autorise Monsieur le Maire à signer les devis nécessaires à la réalisation des éléments retirés de l'appel d'offre.

CRÉATION EMPLOI POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire explique que l'élève Marius LEMORT-WEST a besoin d'une AESH qui est recrutée par l'Éducation Nationale. À partir du lundi 12 septembre 2022, l'enfant suivra des journées complètes à l'école et il aura besoin du même accompagnement sur les temps du midi, qui sont sous la responsabilité de la Commune.

Le contrat sera basé sur 1h30 les jours d'école.

Monsieur le Maire propose de recruter la même personne qui s'occupe de l'élève Marius LEMORT-WEST, l'Éducation Nationale se charge du recrutement principal.

RESTITUTION CAUTION LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération du 29 juillet 2019 a accepté de louer à Monsieur DRONNE Mickaël et Madame FAVRE Mélody-Lahn le logement du groupe scolaire situé au numéro 21 de la rue de Saint-Hubert à compter du 29 juillet 2019. Monsieur DRONNE a versé 240 euros de caution.

Monsieur le Maire précise que l'état des lieux de sortie est satisfaisant. Mais qu'il manque toujours 21.96€ à recouvrer sur le dernier loyer. La caution du logement d'un montant de 240 euros lui sera reversée.

Monsieur le Maire charge la trésorerie de retenir sur la restitution de la caution le reste à recouvrer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à restituer la caution en son intégralité

Charge le trésorier de retenir la somme nécessaire à recouvrir le loyer manquant.

MARCHÉ DE VOIRIE 2021-2022 :

CONVENTION TRANSACTIONNELLE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ

Vu le marché relatif aux travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale conclu en date du 13 janvier 2021 ;

Vu la demande du titulaire du marché, en date du 11 mai 2022, sollicitant une participation financière compte-tenu de la variation exceptionnelle du coût du bitume en raison des conditions économiques extérieures et indépendantes de la volonté du titulaire ;

Considérant les éléments fournis justifiant de l'évolution des coûts sur les prix des produits et ce malgré l'application des clauses contractuelles de révision ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 juin 2022 autorisant le Président à signer la convention transactionnelle ;

Le Conseil Municipal, afin de compenser une partie des charges extracontractuelles engendrées par la hausse exceptionnelle du prix du gaz et du pétrole dont l'ampleur s'est accentuée par la crise en Ukraine,

Décide, à l'unanimité des membres présents, de verser à la société COLAS, une indemnité d'un montant correspondant à 5% du montant H.T. des travaux engagés en 2022,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention transactionnelle entre la commune de Coulongé et la société COLAS

MARCHÉ DE VOIRIE 2021-2022 : AVENANT N° 2

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 21 septembre 2020 N° 20200921-02 avait permis de fixer les montants de travaux à réaliser chaque année comme suit :

Montant minimum HT : 8 333,33 € (soit un montant TTC de 10 000,00€)

Montant maximum HT (3 fois le minimum HT) : 25 000,00€ (soit un montant TTC de 30 000 €)

Il s'avère que le montant maximum va être dépassé.

Monsieur LE BOUFFANT, Maire de Coulongé, membre suppléant, de la commission ad hoc du groupement, propose :

- de conclure l'avenant suivant : avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 20 000,00 € H.T. pour l'année 2022

Attributaire : Colas Centre adresse : route de Paris 72470 CHAMPAGNÉ

Marché initial - montant : 25 000,00 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 20 000,00 € H.T.

Nouveau montant maximum du marché : 45 000,00 € H.T. -

- d'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que tous documents nécessaires permettant de payer l'entreprise COLAS des travaux effectués en 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- accepte de conclure l'avenant suivant : avenant n° 2 : plus-value du montant maximum d'un montant de 20 000,00 € H.T. pour l'année 2022

Attributaire : Colas Centre adresse : route de Paris 72470 CHAMPAGNÉ

Marché initial - montant maximum : 25 000,00 € H.T.

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 20 000,00 € H.T.

Nouveau montant maximum du marché : 45 000,00 € H.T. ;

- autorise le maire à signer l'avenant ainsi que tous documents nécessaires permettant de payer l'entreprise COLAS des travaux effectués en 2022.

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 Octobre 2022

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE PROGRAMME 2023-2025

Suite à la prise de compétence voirie au 1^{er} janvier 2018 et au groupement de commande qui prend fin au 31/12/2022, il est proposé, afin d'optimiser l'achat public des travaux d'entretien de la voirie communale et intercommunale, de mettre en place un nouveau groupement de commande en application des dispositions prévues aux articles L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'adhérer au groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2023-2025,

Désigne la Communauté de Communes Sud Sarthe, représentée par Monsieur François BOUSSARD, Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commande,

Désigne parmi ses membres M. LE BOUFFANT Yves, membre titulaire et M. ROBLIN Jean-Pierre, membre suppléant de la commission de travail du groupement,

Décide de fixer les montants de travaux à réaliser chaque année comme suit :

Montant minimum H.T. : 10 000 €

Montant maximum H.T. (3 fois le minimum H.T.) : 30 000€

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITE CIVILE

Considérant qu'il convient de désigner un "Correspondant Sécurité civile", désignation qui s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer des relations entre les services des forces armées, le Ministère de l'Intérieur, les élus et les concitoyens,

Considérant que le correspondant Sécurité civile sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la mise à jour du Plan communal de sauvegarde, du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs), etc.

Considérant la candidature de M. ROBLIN Jean-Pierre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Désigne M. ROBLIN Jean-Pierre "Correspondant Sécurité civile

"

CLECT 2022

Monsieur Le Maire rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique.

Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au conseil communautaire, à partir du rapport de celle-ci, de définir les attributions de compensation définitives 2022.

Lors de la réunion du 12 septembre 2022 ont été abordés :

Rôle de la CLECT

Modalités de fixation initiale du montant de l'attribution de compensation

Présentation des montants d'attribution de compensation pour 2022

Evaluation des charges transférées

Attributions de compensation définitives 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

D'approuver le rapport 2022 de la CLECT de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

TAXE ORDURES MÉNAGÈRES LOCATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères est incluse dans la Taxe Foncière.

Celle-ci peut être remboursée par les locataires à leurs propriétaires.

Un titre de recettes correspondant au montant de cette taxe sera adressé aux locataires communaux

4 rue de la mairie 332,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le report de la TEOM aux locataires

AVENANT convention d'adhésion PETR

Vu la délibération du 16/02/2021 du PETR Pays Vallée du Loir définissant le coût d'adhésion des communes au service efficacité énergétique,

Vu le formulaire d'intention d'inscription adressé par la commune au PETR Pays Vallée du Loir par mail en date du 26 février 2021,

Vu la fiche de présentation des missions de l'économiste de flux ACTEE et la convention de partenariat adressée par le PETR Pays Vallée du Loir à la commune par mail en date du 26 février 2021,

Vu la délibération D20210412-15 - Adhésion au service efficacité énergétique,

Vu les retards pris par le PETR ne permettant pas de finaliser l'ensemble des bilans énergétiques avant fin 2022,

Monsieur le Maire informe que le PETR propose :

Soit de finaliser le travail pour lequel il a passé la convention d'ici juin 2023 - sans coût supplémentaire

Soit d'arrêter là la convention sans facturer le travail qui n'a pu être accompli.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire :

À finaliser le travail pour lequel il a passé la convention d'ici juin 2023 - sans coût supplémentaire (désigner un élu référent, interlocuteur privilégié du CEP pour la conduite de ses missions, à signer l'avenant de la convention de partenariat, à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.)

PACTE FINANCIER ET FISCAL DU BLOC COMMUNAL 2022-2025

Le pacte financier et fiscal du bloc communal, coordonné par la Communauté de Communes Sud Sarthe, répond aux objectifs suivants :

- La solidarité entre les collectivités du territoire
- L'optimisation des ressources et des charges
- Le dialogue entre les acteurs

Les actions d'optimisation sont les suivantes :

Les leviers d'optimisation de la dépense publique

- Accentuer la mutualisation en massifiant les contrats d'assurance
- Optimiser les charges à caractère général des collectivités
- Faciliter la mise en réseau et accentuer la mutualisation des compétences internes

Les leviers d'optimisation des ressources

- Mettre à jour les bases fiscales communales et intercommunales
- Mettre en place un fonds de concours descendant en investissement et fonctionnement pour les communes
- Mettre en place un fonds de concours ascendant en investissement et en fonctionnement pour l'intercommunalité

Un calendrier a été proposé sur la période 2022-2025 pour la mise en œuvre de ces actions.

Chaque conseil municipal aura la liberté de se positionner sur le niveau d'engagement de la collectivité vis-à-vis du pacte financier et fiscal du bloc communal sachant que le nombre de collectivités volontaires conditionnera le volume des ressources financières et fiscales libérées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour et une abstention (M. DUFFOUR Hubert) :

A PRIS ACTE du contenu et des orientations du Pacte Financier et Fiscal du bloc communal 2022-2025.

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 28 Novembre 2022

CONVENTION FRELONS ASIATIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SDIS n'intervient plus sur le territoire pour détruire les nids de frelons asiatiques sauf en cas d'urgence avérée.

Monsieur le Maire présente un projet de convention avec un organisme afin de lutter plus efficacement contre le frelon asiatique.

Ce partenariat est proposé par Grégory Martin - Entreprise Arbor Ecobois 72800 COULONGÉ tarif d'intervention de 65€ à 260€ TTC suivant la difficulté d'accès au nid.

La signature d'une convention de partenariat s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action de lutte collective et harmonisée contre le frelon asiatique. Le maire précise que le Conseil Municipal peut opter pour une prise en charge partielle du coût de la destruction.

PROJET CONVENTION LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :

- Favoriser et soutenir la lutte lors des découvertes de nid de frelons asiatiques sur le territoire de la commune de COULONGÉ.
- proposer un service dédié à la population avec tarif et coût maîtrisés avec un seul interlocuteur.
- garantir la pratique de destructions respectueuses de la réglementation de la santé et de l'environnement ainsi qu'un tarif d'intervention encadré.
- participer à hauteur de 50% des frais engagés plafonnés à 130€ TTC par intervention.
- prendre en charge la totalité de l'intervention situé sur le domaine public de la commune.

Le Maire sollicite le conseil sur le choix d'un organisme pour signer la convention, le montant de la prise en charge des frais de destruction de nids de frelon asiatique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve l'adhésion à la convention pour lutter contre le frelon asiatique :

- il retient la convention proposée par l'entreprise Arbor Ecobois de COULONGÉ
- il accepte de prendre en charge 50 % du coût TTC de destruction avec un maximum de 130€ TTC de participation à chaque intervention sur le domaine privé. Le solde de l'intervention sera directement facturé par l'entreprise prestataire au particulier.
- le particulier doit prendre contact avec la mairie avant toute intervention.
- un référent communal est désigné pour le suivi des interventions : M. Jean-Pierre ROBLIN.

CONVENTION CONTRÔLE ÉQUIPEMENT SPORTIF JEUX ET PLEIN AIR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société CETE APAVE contrôle chaque année les équipements sportifs de la commune. Le contrat se termine en 2022.

La Communauté de Communes Sud Sarthe a proposé aux communes de se grouper afin d'obtenir des prix plus intéressants. Après avoir recensé les besoins des communes et compte-tenu de l'estimation globale du besoin sur 4 ans (inférieure à 40 000€ H.T.), la Communauté de Communes a consulté quatre prestataires.

La commission MArchés à Procédure Adaptée (MAPA) s'est réunie le 14 novembre 2022 afin de procéder à l'ouverture et l'analyse des offres conformément aux critères de sélection stipulés dans le règlement de consultation.

Les critères de sélection étaient :

- Prix : 70 points
- Valeur technique : 30 points
- Contenu des rapports et les supports de suivi utilisés : 15 points
- Qualifications des personnels affectés au suivi de la prestation : 10 points
- Délaï de remise des rapports : 5 points

Chaque commune adhérente contractualisera directement avec le prestataire. Le titulaire du marché remettra, à la Communauté de Communes Sud Sarthe et à chaque commune adhérente au groupement de commande, un devis correspondant au nombre d'équipements sportifs, de parcours sportifs et de jeux de plein air à contrôler au prix unitaire de la tranche correspondante au nombre total (du groupement) d'équipements sportifs, de parcours sportifs et de jeux de plein air à contrôler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

NOM DE L'ÉCOLE

Sur la proposition du Conseil d'école, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le changement du nom de l'école pour la nommer École primaire Gisèle HALIMI.

Le Conseil Municipal à 9 voix Pour et 2 Abstention (M. MEFFRAY et Mme LAMOUREUX)

Approuve le changement de nom

Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

ADMISSION EN NON VALEUR DETTE AUGUIN-NEAU

Madame la régisseuse de cantine demande de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal l'état des créances irrécouvrables de la régie de cantine.

Monsieur AUGUIN et Madame NEAU ayant déménagés sans laisser d'adresse

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve l'admission en non-valeur des factures de recette de régie de cantine :

- de septembre 2020, montant : 137,25 €, - 100€ payé => reste : 37,25 €
- de novembre 2020, montant : 85,40 €,
- de décembre 2020, montant : 137,25 €,

TARIF ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire rappelle que des travaux vont avoir lieu sur le réseau d'assainissement. Il explique qu'il vaut mieux anticiper le coût avant de devoir impacter l'ensemble de la commune.

Monsieur LE BOUFFANT propose d'augmenter la part communale relative à la consommation et la part relative à l'abonnement à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

| | Tarifs en vigueur | Tarifs 2023 |
|--------------|-------------------|-------------|
| Consommation | 0,65 | 0,70 |
| Abonnement | 16,05 | 17,17 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 12 Voix pour 1 voix contre l'augmentation (M. HAMEL Stéphane) :

Approuve l'augmentation des tarifs proposée à compter du 01 janvier 2023.

ACHAT VIDÉOPROJECTEUR ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du conseil d'école du 17 octobre 2022, la Directrice a demandé s'il pouvait y avoir une installation de vidéoprojecteur dans sa salle de cours.

Il s'agirait d'un vidéoprojecteur de même type que celui de la salle du conseil et non d'un tableau interactif (présents dans les deux autres classes)

Le Conseil Municipal, 12 Voix pour, 0 voix contre, 1 Abstention (DUFFOUR Hubert) :

Approuve l'achat du vidéoprojecteur pour la salle de classe des maternelles et CP.

TÉLÉPHONIE ET FIBRE ÉCOLE

Sur les 5 propositions reçues :

Orange n'a pas voulu faire de proposition hors rachat des lignes de la mairie.

SFR et Coriolis ne bénéficient pas du meilleur réseau concernant les mobiles.

Il restera donc les offres de CONTY et AUDITELECOM en lice.

Monsieur le Maire propose de valider :

d'une part la volonté du conseil municipal de mettre en place la fibre à l'école

d'autre part une commission qui choisira le prestataire final pour la fibre à l'école, les lignes téléphoniques physiquement présentes sur site et les deux téléphones portables des agents communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le passage de la fibre à l'école communale

Approuve la composition de la commission pour le choix de l'entreprise : Yves LE BOUFFANT, Francis POUSSIER, Jean-Pierre ROBLIN et Didier BUSSONNAIS.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles pour suivre l'avis de la commission.

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022

TARIFS COMMUNAUX 2023

| | | |
|--|---------------------------------|---|
| Logement communal situé au n° 21 rue de Saint Hubert | Loyer mensuel | 150,00€ |
| | Charge locatives mensuelles | 50,00€ |
| Commerce situé au n° 4 rue de la Mairie | Loyer mensuel partie habitation | 120,00 € |
| | Loyer mensuel partie commerce | 180,00 € |
| Location de la cantine scolaire municipale : (TVA : 20 %) | | |
| Pour les particuliers (UNIQUEMENT les habitant-es de Coulongé) : | | |
| La journée - la salle | 94,00 € | |
| La vaisselle | 48,00 € | |
| Le lendemain-forfait | 54,00 € | |
| Vin d'honneur-forfait | 30,00 € | |
| Au moment de la réservation : | | |
| Versement d'arrhes | 48,00 € | |
| Cauton | 240,00 € | |
| | | Pour les associations et le personnel communal : |
| | | Première location gratuite |
| | | Locations suivantes - forfait 31,00 € |
| Prix des repas à la cantine scolaire municipale : | | |
| Repas enfant (Tarif 1) (QF<3499) | 1,00 € | |
| Repas enfant (Tarif 2) (3500<QF<4999) | 3,00 € | |
| Repas enfant (Tarif 3) (QF>5000) | 3,55 € | |
| Repas adulte | 5,60 € | |
| Tarifs des concessions du cimetière communal : | | |
| Tarifs des concessions du columbarium communal cases | Concessions trentenaires | 100,00 € |
| | Concessions pour quinze ans | 240,00 € |
| | Concessions trentenaires | 400,00 € |
| Tarifs des concessions communales cavurnes (Marguerites) | Concessions pour quinze ans | 300,00 € |
| | Concessions trentenaires | 540,00 € |
| | La plaque de marbre noir | 65,00 € |
| Tarifs des concessions communales cavurnes (Fleur géante) | Concessions pour quinze ans | 300,00 € |
| | Concessions trentenaires | 540,00 € |
| Tarifs des concessions communales Flammes | Concessions pour quinze ans | 300,00 € |
| | Concessions trentenaires | 540,00 € |
| Jardin du souvenir : | Dispersion des cendres | 50,00 € |
| Tarifs photocopies et fax : | | |
| Format A4 | 0,30 € | Gratuité des photocopies N&B pour les associations communales, demandeurs d'emploi, jeunes jusqu'à 18 ans, les étudiant-es et les habitant-es de Coulongé. 20 photocopies couleur par an accordées aux associations. |
| Format A4 recto verso | 0,50 € | |
| Format A3 | 0,60 € | |
| Format A3 recto verso | 1,00 € | |
| Le fax | 1,00 € | |
| Bibliothèque : | | |
| Adultes | 4,00 € | Gratuité pour les bénévoles de la bibliothèque |
| Enfants et étudiants | gratuit | |
| Adultes hors Communauté de Communes | 8,00 € | |
| Enfants et étudiants hors Com Com | 4,00 € | |

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL ATTENANT AU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur BATITE François sollicite la location du logement 21 rue de Saint Hubert, à compter du 1^{er} février 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ de louer à Monsieur BATITE François logement du groupe scolaire situé au numéro 21 de la rue de Saint-Hubert à compter du 1^{er} février 2023.

Le montant mensuel du loyer est dû à compter du 1^{er} février 2023 et est décomposé comme suit :

150 euros de loyer mensuel principal,
50 euros de charge locatives mensuelles

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes-rendus à la mairie.

ANCIENS COMBATTANTS ET A.F.N.



Depuis de nombreuses années, à chaque commémoration de la fin des trois dernières guerres, le 08 Mai et le 11 Novembre à l'appel des victimes de ces conflits la même voix disait :

MORT POUR LA FRANCE

Malheureusement en ce mois d'octobre, cette voix s'est éteinte définitivement et nous avons accompagné notre ami, notre collègue Lucien DUPUIS, porte-drapeau de notre association, à sa dernière demeure où il repose en paix. Toujours disponible, aussi bien pour les manifestations communales que cantonales, Lucien restera gravé dans nos mémoires.

~ ~ ~

Le 3 décembre dernier, organisée par le souvenir Français et son président Michel PLEynet, a eu lieu à Coulongé la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Les drapeaux des associations d'anciens combattants de l'ex-canton de Mayet étaient réunis au monument aux morts de notre commune avec la participation de la musique de Mayet. La plupart des maires des communes concernées étaient présents.

M. COZIC, sénateur et ancien maire d'Arnage, nous a honoré de sa présence.

M. Louis-Jean de NICOLAÏ, retenu par d'autres obligations s'est excusé de ne pas être présent.

Après le discours de Monsieur le Maire, un hommage a été lu par une jeune fille de notre village.



La municipalité a offert un vin d'honneur à tous les participants.

Le président et les membres des anciens combattants de Coulongé vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui nous le souhaitons, sera une année de paix malgré les conflits actuels.

Je profite de cet espace de parole pour vous rappeler que le 8 Mai 2023 sera servi le traditionnel repas de la tête de veau. N'oubliez pas de vous inscrire dès à présent.

Le président

Francis POUSSIER

Mesdames, Messieurs

Aujourd'hui nous sommes réunis pour rendre honneur aux combattants et aux victimes d'une guerre qui a duré 7 ans et qui s'est terminée il y a maintenant presque 60 ans.

60 ans ! Ni nous, ni nos parents et parfois même nos grands-parents n'étions nés !

Et nous sommes avec vous ici, autour de ce monument.

Si vous êtes réunis aujourd'hui c'est pour vous souvenir.

Si nous, les jeunes, nous sommes ici c'est pour apprendre.

Si vous êtes réunis aujourd'hui ici, c'est pour rendre hommage à vos camarades disparus.

Si nous, les jeunes, nous sommes ici c'est pour comprendre.

Si vous êtes réunis aujourd'hui c'est pour marquer votre solidarité et votre amitié.

Si nous, les jeunes, nous sommes ici aujourd'hui c'est pour marquer notre respect et notre solidarité avec les actions de votre génération.

Si nous, les jeunes, nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que nous avons besoin de partager votre vécu, vos expériences. Nous avons besoin, grâce à vous, de connaître votre passé, notre passé, afin de comprendre notre présent et de préparer au mieux notre avenir dans ce monde plein de dangers et d'incertitudes.

Si nous, les jeunes, nous sommes ici aujourd'hui, avec vous, c'est pour vous montrer notre reconnaissance, reconnaissance d'avoir su servir et reconnaissance d'accepter de nous transmettre la mémoire de notre Nation France et les valeurs de notre République.

Discours lu par Adèle TESSIER DESNOES

Déchets ménagers : calendrier 2023

Jour de collecte : **MERCREDI**



Bac des emballages à recycler
tous les 15 jours
(semaines impaires)



Bac des ordures ménagères
1 fois par semaine
(en cas de jour férié dans la semaine, toutes les ordures qui seraient normalement reportées d'une journée)

Seuls les bacs dont les couvercles sont fermés seront collectés.

Merci de les sortir la veille au soir.

| Mois | Janvier | Février | Mars | Avril |
|-----------|-----------|-----------------------|-----------------------------|----------------|
| Janvier | 4 18 | 1 ^{er} 15 | 1 ^{er} 15 29 | 13* 26 |
| Mai | 11* 24 | 7 21 | 5 19 | 2 17* 30 |
| Septembre | 13 27 | 11 25 | 8 22 | 6 20 |

*Collecte décalée d'une journée en raison du jour férié



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

+ d'infos : 02 43 94 86 50
ou www.syndicatvaldeloir.fr

Consignes de tri

Dans le bac jaune, les emballages à recycler, **en vrac**



Emballages en plastique



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal



Tous les papiers, cartonnets
et briques alimentaires

Ayons les
bons réflexes !



Bien vider
mais inutile
de laver



En vrac
dans le bac



Les cartons,
petits ou grands...
à jeter à la déchèterie

Dans le bac noir, les ordures ménagères, **en sac**



Vaisselle en verre
et en porcelaine



Articles
d'hygiène souillés



Objets cassés



Petits déchets



Le verre est collecté en apport volontaire

Un doute ? Consultez le guide du tri



Scannez-moi !

| JANVIER | | FÉVRIER | | MARS | | AVRIL | | MAI | | JUIN | |
|---------|----------------------------------|---------|-------------------------------|--------|-----------------------|--------|-----------------------|--------|-----------------------------|--------|------------------------|
| dim 1 | | mer 1 | | mer 1 | | sam 1 | Pêche Pontvallain | lun 1 | | jeu 1 | |
| lun 2 | | jeu 2 | | jeu 2 | | dim 2 | | mai 2 | | ven 2 | |
| mar 3 | | ven 3 | | ven 3 | | lun 3 | | mer 3 | | sam 3 | Repas FFC Stade |
| mer 4 | | sam 4 | Distribution Graines Coulongé | sam 4 | | mar 4 | | jeu 4 | | dim 4 | Ballade coulongeoise |
| jeu 5 | | dim 5 | | dim 5 | | mer 5 | | ven 5 | | lun 5 | |
| ven 6 | | lun 6 | | lun 6 | | jeu 6 | | sam 6 | Pêche Pontvallain | mar 6 | |
| sam 7 | | mar 7 | | mar 7 | | ven 7 | | dim 7 | | mer 7 | |
| dim 8 | | mer 8 | | mer 8 | Belote Mayet Aînés R | sam 8 | | lun 8 | Repas AFN Café de la mairie | jeu 8 | |
| lun 9 | | jeu 9 | | jeu 9 | | dim 9 | | mai 9 | | ven 9 | |
| mar 10 | | ven 10 | | ven 10 | | lun 10 | | mer 10 | | sam 10 | |
| mer 11 | | sam 11 | | sam 11 | | mar 11 | | jeu 11 | | dim 11 | |
| jeu 12 | | dim 12 | | dim 12 | | mer 12 | | ven 12 | | lun 12 | |
| ven 13 | | lun 13 | | lun 13 | | jeu 13 | | sam 13 | | mar 13 | |
| sam 14 | | mar 14 | Crêpes Aînés R. | mar 14 | | ven 14 | | dim 14 | | mer 14 | |
| dim 15 | Voeux du Maire | mer 15 | | mer 15 | | sam 15 | | lun 15 | | jeu 15 | |
| lun 16 | | jeu 16 | | jeu 16 | | dim 16 | | mai 16 | | ven 16 | |
| mar 17 | | ven 17 | | ven 17 | | lun 17 | | mer 17 | | sam 17 | |
| mer 18 | | sam 18 | | sam 18 | | mar 18 | | jeu 18 | | dim 18 | |
| jeu 19 | | dim 19 | | dim 19 | Loto Arche De Margaux | mer 19 | | ven 19 | | lun 19 | |
| ven 20 | | lun 20 | | lun 20 | | jeu 20 | | sam 20 | | mar 20 | Pique nique Aînés R. |
| sam 21 | | mar 21 | | mar 21 | Bourguignon Aînés R. | ven 21 | Repas CCAS | dim 21 | | mer 21 | |
| dim 22 | | mer 22 | | mer 22 | | sam 22 | | lun 22 | | jeu 22 | |
| lun 23 | | jeu 23 | | jeu 23 | | dim 23 | Vide grenier Coulongé | mai 23 | | ven 23 | |
| mar 24 | Galette Aînés R. | ven 24 | | ven 24 | | lun 24 | | mer 24 | | sam 24 | |
| mer 25 | | sam 25 | | sam 25 | Belote AR Coulongé | mar 25 | | jeu 25 | | dim 25 | |
| jeu 26 | | dim 26 | | dim 26 | | mer 26 | | ven 26 | | lun 26 | |
| ven 27 | Veillée au village | lun 27 | | lun 27 | | jeu 27 | | sam 27 | Tournois foot FFC | mar 27 | |
| sam 28 | | mar 28 | | mar 28 | | ven 28 | | dim 28 | | mer 28 | |
| dim 29 | Distribution Graines Pontvallain | | | mer 29 | | sam 29 | Pétanque FCC | lun 29 | | jeu 29 | |
| lun 30 | | | | jeu 30 | | dim 30 | | mai 30 | | ven 30 | Assemblée Générale FCC |
| mar 31 | | | | ven 31 | | | | mer 31 | | | |

| JUILLET | | AOÛT | | SEPTEMBRE | | OCTOBRE | | NOVEMBRE | | DÉCEMBRE | |
|---------|-----------------------------|--------|----------------------|-----------|-------------------|---------|------------------------|----------|---------------------|----------|---------------|
| sam 1 | 1 | mar 1 | | ven 1 | | dim 1 | | mer 1 | | ven 1 | |
| dim 2 | | mer 2 | | sam 2 | | lun 2 | | jeu 2 | | sam 2 | |
| lun 3 | | jeu 3 | | dim 3 | | mar 3 | | ven 3 | | dim 3 | Téléthon |
| mar 4 | | ven 4 | | lun 4 | | mer 4 | | sam 4 | | lun 4 | |
| mer 5 | | sam 5 | Pétanque CF | mar 5 | | jeu 5 | | dim 5 | | mar 5 | |
| jeu 6 | | dim 6 | | mer 6 | | ven 6 | Belote Mayet Aînés R | lun 6 | | mer 6 | |
| ven 7 | | lun 7 | | jeu 7 | | sam 7 | | mar 7 | | jeu 7 | |
| sam 8 | | mar 8 | Pique nique Aînés R. | ven 8 | | dim 8 | | mer 8 | | ven 8 | |
| dim 9 | | mer 9 | | sam 9 | | lun 9 | | jeu 9 | | sam 9 | |
| lun 10 | | jeu 10 | | dim 10 | | mar 10 | | ven 10 | | dim 10 | |
| mar 11 | | ven 11 | | lun 11 | | mer 11 | | sam 11 | Cérémonie armistice | lun 11 | |
| mer 12 | | sam 12 | | mar 12 | | jeu 12 | | dim 12 | | mar 12 | Bûche Aînés R |
| jeu 13 | Poule au pot Feu d'artifice | dim 13 | | mer 13 | | ven 13 | | lun 13 | | mer 13 | |
| ven 14 | Cérémonie Pétanque CF | lun 14 | | jeu 14 | | sam 14 | Concours Belote CF | mar 14 | | jeu 14 | |
| sam 15 | | mar 15 | | ven 15 | | dim 15 | | mer 15 | | ven 15 | |
| dim 16 | | mer 16 | | sam 16 | | lun 16 | | jeu 16 | | sam 16 | Bûche CCAS |
| lun 17 | | jeu 17 | | dim 17 | | mar 17 | Langue de Bœuf Aînés R | ven 17 | | dim 17 | |
| mar 18 | Pique nique Aînés R. | ven 18 | | lun 18 | | mer 18 | | sam 18 | | lun 18 | |
| mer 19 | | sam 19 | | mar 19 | | jeu 19 | | dim 19 | | mar 19 | |
| jeu 20 | | dim 20 | | mer 20 | | ven 20 | | lun 20 | | mer 20 | |
| ven 21 | | lun 21 | | jeu 21 | | sam 21 | | mar 21 | | jeu 21 | |
| sam 22 | | mar 22 | | ven 22 | | dim 22 | | mer 22 | | ven 22 | |
| dim 23 | | mer 23 | | sam 23 | Journée citoyenne | lun 23 | | jeu 23 | | sam 23 | |
| lun 24 | | jeu 24 | | dim 24 | | mar 24 | | ven 24 | | dim 24 | |
| mar 25 | | ven 25 | | lun 25 | | mer 25 | | sam 25 | | lun 25 | |
| mer 26 | | sam 26 | | mar 26 | | jeu 26 | | dim 26 | | mar 26 | |
| jeu 27 | | dim 27 | | mer 27 | | ven 27 | | lun 27 | | mer 27 | |
| ven 28 | | lun 28 | | jeu 28 | | sam 28 | | mar 28 | | jeu 28 | |
| sam 29 | | mar 29 | | ven 29 | | dim 29 | | mer 29 | | ven 29 | |
| dim 30 | | mer 30 | | sam 30 | | lun 30 | | jeu 30 | | sam 30 | |
| lun 31 | | jeu 31 | | | | mar 31 | | | | dim 31 | |

PORTRAIT D'AGENT·E

La municipalité a décidé de dresser le « portrait » des agents et agentes qui travaillent pour notre commune. Outre l'idée de les mettre tour à tour à l'honneur nous souhaitons que tous les Coulongeois et toutes les Coulongeaises aient une meilleure connaissance de celles et ceux qui tout au long de l'année œuvrent pour le bien être et le bon fonctionnement du village. L'objectif est de mieux les connaître et ainsi de mieux identifier leur rôle.

La commune compte huit agent·es. Vous retrouverez dans les prochains numéros, le portrait de chacun·e d'entre eux ou elles.

**Evelyne
LELARGE**

Fonction : agente technique



responsable de la cantine
Co-encadrante à la garderie



Évelyne LELARGE, que la plupart d'entre nous connaît mieux sous le surnom de Vivy, est employée par la commune de Coulongé depuis 1984.

Après un début de carrière partagé entre la cueillette des pommes sur Coulongé et Pontvallain et un emploi à la ruche au Lude, Vivy débute son emploi à l'accueil péri scolaire de Coulongé. « À cette époque, l'accueil péri scolaire était gratuit et il y avait beaucoup d'enfants. Je n'étais pas à plein temps et je travaillais en complément en tant qu'ATSEM à l'école Sainte au Lude. »

En 1985, Vivy remplace Madame DUBOIS qui part en retraite, sur le poste de cantinière.

« Nous étions seulement 3 employés : Madame FONTAINE secrétaire de mairie, Monsieur GRIVEAU cantonnier et moi-même »

Depuis 1985, Vivy partage donc son temps entre la cantine (4 heures par jour) l'entretien des locaux (2 heures) et la garderie (4 heures).

Ces différentes fonctions requièrent de multiples compétences : « pour la partie garderie il faut être dynamique, aimer jouer et créer tout en étant ferme et rigoureuse. Pour la partie cuisine il faut être organisée, savoir anticiper et avoir une bonne connaissance des règles d'hygiène et des protocoles. De plus il faut avoir une bonne cohésion avec les professeures des écoles et les autres agent·es. »

Après 36 ans d'ancienneté dans ce poste Vivy fait ce constat : « Ce que j'aime dans mon travail c'est surtout la partie encadrement des enfants. Ils me dynamisent. J'ai adoré la période où j'organisais des spectacles pour Noël ou le carnaval. J'en profite pour remercier les parents qui m'ont accordé leur confiance en me confiant la garde de leurs enfants »



MJC

Pour la saison 2022-2023, la MJC poursuit ses différentes activités, qu'elles soient sportives (multisports, yoga, do in, zumba adultes et zumba enfants, tennis de table) ou culturelles (ateliers créatifs et créalecture, pour les enfants, partage de savoir-faire et cours d'anglais, pour les adultes, sans oublier les ateliers jeux de société, pour les plus grands).

Cette année, la MJC accueille une cinquantaine d'adhérents, dont une quinzaine d'enfants. Certains participent à plusieurs activités.

Nous sommes très heureux de compter de nombreux inscrits au yoga. Un 2^{ème} cours a été ouvert le jeudi matin pour permettre d'accueillir des personnes du Lude, suite à la fermeture de leur MJC. Le professionnalisme de Corinne est vraiment remarquable ! Il nous permet de compter parmi nos adhérents 15 pratiquants le mardi soir et 16 pratiquants le jeudi matin.

La zumba a aussi beaucoup de succès, surtout auprès des adultes cette année. La bonne humeur et le dynamisme de Nathalie sont efficaces : les 21 participants se tiennent bien chaud dans la salle Delaporte le mercredi soir !

Afin de préparer les fêtes de fin d'année, les enfants de Créalecture ont décoré la bibliothèque. Puis ils ont réalisé ensemble une recette : des roses des sables.

Lors du dernier atelier créatif de l'année avant les vacances de Noël, les enfants ont pu créer une carte de vœux un peu magique : une carte à secouer, pleine de paillettes dorées.



Les prochains temps forts de la saison de la MJC

Comme l'an dernier, venez nombreux à 20h, le **vendredi 27 janvier** au **Café de la mairie** à la **veillée jeux**. L'entrée est libre, de nombreux jeux vous y attendront, et vous pouvez aussi apporter vos jeux de plateau préférés pour partager votre plaisir d'y jouer avec d'autres qui les découvriront. Une belle soirée conviviale, pleine de bonne humeur en perspective !

Une date à retenir : samedi 11 mars 2023, dans l'après-midi : **conférence sur la moisson** par Jean-Luc Bécart (à coup sûr un moment très instructif pour les jeunes et plein de souvenirs pour les plus anciens d'entre nous !)

Un projet retardé par le Covid et qui va enfin pouvoir voir le jour :

Une **sortie Basse Normandie / Alpes Mancelles** ! (visite guidée de Saint Cénéri le Gérei le matin et différentes activités au choix l'après-midi comme **acrobranches** ou **randonnée pédestre** mais aussi **balade à poney** ou à **cheval** ou **visite des jardins de la Mansonnière**). La date reste encore à préciser mais ce sera en juin 2023.

La MJC vous souhaite une **très bonne année 2023**, pleine de **partages et d'échanges pour bien vivre ensemble à Coulongé** !

Le bureau est à votre disposition pour tout renseignement. N'hésitez pas à contacter

Myriam au 06 45 68 43 33, **Danielle** au 06 86 87 57 63 ou **Isabelle** au 06 08 40 50 37

La MJC par mail : mjc.coulonge72@laposte.net

site [https : //mjccoulonge72800.wordpress.com](https://mjccoulonge72800.wordpress.com)

ÉCOLE GISÈLE HALIMI

Classe dehors

Chaque vendredi matin les enfants de la maternelle et du CP font classe dehors. Nous allons très souvent à l'arboretum et dans la forêt juste à côté. Nous avons fait de la peinture avec de la terre, nous n'avons pas de pinceau, nous nous sommes servis de nos doigts et de bouts de bois.

Une autre fois, nous avons écrit nos initiales avec des éléments de la nature.

La maîtresse a demandé aux plus grands de ramasser 46 châtaignes, c'était compliqué, on n'arrêtrait pas de se tromper et on a compris qu'en faisant des paquets de dix, c'était plus facile.



Marché de Noël

Vendredi 2 décembre c'était le marché de Noël, nous avons regardé un spectacle de marionnettes. Puis nous avons chanté et le Père-Noël est arrivé. Il a distribué des bonbons. Nous pouvions aller le voir et prendre une photo avec lui.



ÉCOLE GISÈLE HALIMI

Concours de dessins

Au retour des vacances d'octobre, les maîtresses nous ont donné une feuille pour réaliser un dessin de Noël. Le jour du marché de Noël de l'école nos réalisations étaient affichées et les familles ont pu voter pour leurs dessins préférés. Le 16 décembre, lors du repas de Noël, les maîtresses ont annoncé les gagnants ! Félicitations à eux !



Sortie à la Réserve Naturelle Régionale des Caforts.

Pendant cette période, nous avons travaillé sur les réserves naturelles régionales avec l'intervention de Manon du CPIE. Nous avons eu la chance de visiter la grotte des Caforts à Luché-Pringé et surtout nous avons vu des chauves-souris !



Les délégués Quatre élèves se sont présentés pour être délégués dans la classe de CM. Ils nous ont présenté ce qu'ils allaient essayer de mettre en place à l'école s'ils étaient élus. Nous avons ensuite voté. La majorité des voix était pour Lynn et Elie. Bravo !



L'amicale des parents d'élèves démarre cette nouvelle année avec le renouvellement de son bureau. De nombreuses actions de vente sont programmées tout au long de l'année : gâteaux Bijou, opération fleurs, viennoiseries spéciales fête des mères,

Mais aussi des manifestations : soirée de Noël, randonnée semi nocturne et Kermesse afin de redynamiser l'association après ces deux dernières années au contexte délicat.

La soirée de Noël fut un succès avec son spectacle de marionnettes, son marché de Noël, le chant des enfants, la présence du père Noël et ses 168 repas vendus. Cette manifestation a également permis de récolter 100 euros pour le Téléthon grâce à sa tombola.

L'A.P.E. espère que les Coulongeois et Coulongeoises pourront profiter pleinement de toutes ces manifestations et souhaite à tous une belle année 2023.



LA VIE DES ASSOCIATIONS



Je vous souhaite tous mes meilleurs vœux de bonheur et surtout de bonne santé pour l'année 2023. Notre Assemblée Générale aura lieu le 24 janvier 2023 autour d'une galette.

Manifestations passées 2022

- Pique-nique à Malidor (30 pers)
- Pique-nique à Mansigné (27 pers)
- Repas « langue de boeuf » (46 pers)
- Concours de Belote à Mayet (52 pers)
- Bûche de Noël (32 pers)



Dates prévues pour 2023

- Jeux de cartes le 2ème et 4ème mardi de chaque mois. Nous fêtons les anniversaires le 4ème mardi (pour une participation de 2,50€ le club s'occupe des gâteaux et du vin)
- 08 mars : concours de Belote à Mayet
- 14 mars : crêpes
- 25 mars : concours de Belote à Coulongé (salle des associations)
- 20 juin : pique-nique (lieu à définir)



| Sortie | date | coût |
|--|----------------|--|
| <i>Le Mans</i> la Flambée (imagine) | 22/01 | 36,00€ |
| <i>Saumur</i> visite commentée de Pierre et Lumière, une cave Le cadre noir Les écuers des écuries de Chantilly | 23/04 | 126,00€ |
| <i>Paris</i> visite en petit train de Montmartre. Déjeuner croisière, visite guidée du Palais Garnier | 22/05 | de 140 et 155€ (selon le nombre de pers) |
| <i>Cheverny</i> visite guidée du château. Promenade en voiture électrique et en bateau. Biscuiterie Saint-Michel à Contre Distillerie Girardot à Chissay | 05/06 | 99,00€ |
| <i>Malicorne</i> Découverte du canton | | Non déterminé |
| <i>Baugé</i> Les pépites d'Amérique | 09/11 | Non déterminé |
| La Michaudière illuminations des villages de l'Orne. Dîner sur site | 16/12 | 89,00€ |
| Séjour le Puy du Fou <i>Les noces de feu</i> . La cinéscénie | 06 et 07/07 | 329,00€ |
| Séjour Finistère sud 3 jours | Du 20 au 22/09 | 498,00€ |
| Circuit en Sicile 8 jours | Du 16 au 23/06 | 1539,00€ |

Les adhésions 2023
15,00€
 revue
 « Retraités au village »
10,00€

Vous pouvez venir nous rejoindre, ambiance conviviale, nombreux jeux de société, belote, tarot...

La Présidente Josette
 Tél : 06 32 83 98 69

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

Le samedi 5 novembre se tenait la journée nettoyage du local communal destiné à entreposer le matériel du comité des fêtes. Dès 9h le matin, une quinzaine de personnes s'activaient pour trier les vieilles reliques qui étaient stockées depuis des décennies et jeter tout ce qui n'avait plus d'utilité.

Deux remorques de matériels usés et détériorés (Bâches et structure du 1^{er} barnum du comité datant de 1989, entre autres) sont emmenées à la déchetterie, une remorque de bois est donnée à une personne de Coulongé dans le besoin. Tout ce qui peut avoir une deuxième vie a été récupéré pour transformation, ou réparation.

Pendant que certains s'occupaient du nettoyage, les cuisinières s'occupaient de la préparation du célèbre riz au lait pour le repas du soir, dans la cuisine de la cantine. Le reste des bénévoles préparait la salle de la cantine, pour le repas. À midi, les travaux de nettoyage et la préparation du repas sont terminés, il ne reste plus qu'à emmener les déchets, ce qui est fait par une équipe l'après-midi. À 17h, arrivée du traiteur à la cantine pour préparer le repas du soir, ainsi que quelques bénévoles pour préparer les toasts pour l'apéro.

À 19h, arrivée des convives (tous les bénévoles qui ont donné un peu de leur temps au comité des fêtes durant l'année 2022) pour le repas :

Apéritif avec ses toasts

Couscous

Fromage

Riz au lait

Café

et Vins à volonté

A 23h, fin de la soirée, un groupe de volontaires reste pour ranger et nettoyer les lieux.

La soirée s'est très bien passée, tout le monde semble satisfait. J'espère juste n'avoir oublié personne, et si c'est le cas, merci de ne pas nous en vouloir et de vous faire connaître.

Toute personne intéressée pour participer ou aider le comité des fêtes est la bienvenue. Les réunions du comité des fêtes sont ouvertes à tous et se déroulent en général au café de la mairie.

Le comité des fêtes souhaite bonne année 2023 à tous et espère retrouver encore plus de bénévoles pour 2023.

Le président
Didier BUSSONNAIS

Le comité des fêtes loue du matériel pour vos festivités

| | |
|------------------------------------|--|
| Tables 220 x 80 | : 1,00€ |
| Bancs 220 | : 0,50€ |
| Chaises | : 0,25€ |
| Podium 3m X 6m | : 10,00€ |
| Buvette 3m X 3m | : 50,00€ |
| Barnum 12mX6m (72m ²) | : 70,00€ aux Coulongeois, 120,00€ Hors commune |
| Barnum 18mX6m (108m ²) | : 80,00€ aux Coulongeois, 160,00€ Hors commune |
| Barnum 24mX6m (144m ²) | : 120,00€ aux Coulongeois, 180,00€ Hors commune |

Calendrier des festivités 2023

| | |
|---------------------|--|
| dimanche 23 avril | → Vide grenier |
| dimanche 4 juin | → Randonnée → Pique-nique |
| jeudi 13 juillet | → Poule au pot, → Feu d'artifice, bal |
| vendredi 14 juillet | → Concours de pétanque à la mêlée |
| samedi 5 aout | → Concours de pétanque → barbecue |

Avant de commencer, nous tenions à féliciter notre équipe de France pour le parcours qu'elle a fait dans cette coupe du monde. **BRAVO LES BLEUS.**

Un début d'année en demi-teinte

Je tenais tout d'abord à remercier les membres du bureau de me faire confiance et de m'avoir élu pour le poste de président. C'est avec beaucoup d'enthousiasme et d'envie que j'ai accepté la présidence du club au mois de juin dernier. En effet, au vu des effectifs qu'il y avait déjà en place et des recrues qui arrivaient, tout était au beau fixe pour réaliser une belle saison 2022 - 2023.

Résultats sportifs



Catégorie séniors:

Ce début de saison est loin des objectifs que nous pensions atteindre, la faute au manque d'implication de certains joueurs qui prennent des licences de football, un sport collectif, mais qui ne jouent pas le jeu en étant absents, pour certains tous les dimanches. Nous avons pourtant organisé une réunion collective au mois de juillet pour préparer cette saison, en rappelant les obligations de chacun quand on prend une licence de foot. Ce jour-là, la motivation des joueurs pouvait laisser penser que l'implication allait être au rendez-vous. À ce jour, il n'en est rien, nous avons beaucoup de mal à nous remettre en question, et c'est bien dommage.

Il faut savoir que nous sommes repartis avec 24 licenciés, ce qui est plutôt bien pour une équipe. Dans ces 24, nous avons 6 vétérans qui ont bien voulu prendre une licence 3F en plus de leur licence vétérans pour aider les jeunes le dimanche. Aujourd'hui, les 6 vétérans jouent le dimanche à la place des jeunes absents. Pour le moment le club est bon dernier du classement.

Une réunion aura lieu le vendredi 06 janvier 2023 pour trouver la solution ensemble et faire une deuxième partie de championnat où l'on retrouvera le plaisir de jouer ensemble.



Catégorie Vétérans:

Contrairement au groupe sénior, nous avons une excellente équipe vétérans cette année avec deux nouveaux joueurs en plus qui viennent compléter notre effectif. Les matchs se déroulent toujours le vendredi soir dans le championnat de Touraine. La bonne humeur et l'assiduité des joueurs sont au rendez-vous dans ce groupe.

Catégorie jeunes:

Malheureusement pour le moment nous n'avons pas assez d'enfants pour pouvoir faire une équipe. Les quelques jeunes que nous avons actuellement jouent dans les clubs voisins, Aubigné Racan et Pontvallain.



Nous avons vécu, en ce début de saison, un drame auquel personne ne s'attendait, le décès sur notre terrain d'un jeune footballeur de 24 ans, Valentin, originaire de Mayet. Nous faisons part de tout notre soutien à la famille ainsi qu'à nos amis du club de Mayet en ces moments difficiles.

Pour terminer, je souhaite vivement que notre groupe séniors se réveille et se motive pour terminer cette saison en beauté, tous les ingrédients sont là, il manque juste l'implication des joueurs.

Un grand merci à toutes les personnes qui travaillent bénévolement pour notre club.

**Le bureau, les joueurs, les dirigeants vous souhaitent
à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.**

Jérôme Dorizon

LA VIE DES ASSOCIATIONS



Le jardinier sarthois



La section Pontvallain - Coulongé du jardinier sarthois vous présente **ses meilleurs vœux pour 2023.**

En espérant que la saison prochaine sera à la hauteur de vos espérances avec des fruits et des légumes de qualité.

Nous vivons en milieu rural et pour chacun d'entre nous le jardinage est une occupation naturelle, aussi j'invite toutes les personnes à nous rejoindre. L'abonnement annuel est de 19€ plus 4€ de droit d'entrée pour la première année, avec lequel il vous sera offert le guide du jardinier. Pour 19€ euros sont fournis une collection de 12 sachets de graines potagères, 3 sachets de fleurs et le journal trimestriel qui reprend le calendrier lunaire avec des conseils pour le travail de votre jardin.

Le coût du journal seul étant de 9,50€, la collection de graines revient à 9,50€, soit 0,63€ un sachet de graines. Vous avez compris que l'on peut faire des semis et se faire plaisir pour moins cher que dans les commerces.

Notre Assemblée Générale aura lieu **dimanche 29 janvier** dans la salle polyvalente de Pontvallain à 10h30 (à partir de 9h distribution des graines), suivie de la galette et du verre de l'amitié. Pour les adhérents de Coulongé, la distribution des graines est prévue **le 5 février** au Café de la Mairie à partir de 9h.

Autre information, les journées « pêche à la truite » sont programmées les **1er avril et 6 mai** à l'étang communal de Pontvallain (pas de permis pêche et restauration sur place).

Actuellement, de très nombreuses modifications d'adresses postales se mettent en place, à cause de la fibre. Signalez votre adresse à votre responsable de section. Vous pouvez garder l'ancien lieu-dit mais vous devez ajouter la nouvelle dénomination (numéro).

C'est le moment d'apporter une bonne fumure à votre jardin pour bien préparer la saison. Les grosses chaleurs de l'été nous incitent à prévoir de faire, si possible, des réserves d'eau de pluie pour l'arrosage et anticiper les restrictions d'eau. Bon jardinage et bonne pêche à tous.

le Président

Jean-Pierre Roblin

Remerciements

Je suis habitante de Coulongé, ceux qui me connaissent me surnomment « Zaza ».

Il y a quelques temps, suite à plusieurs opérations j'ai dû être hospitalisée à domicile. Je profite de l'espace de parole du bulletin pour remercier :

Aurélié LEBARBIER et Michel pour m'avoir livré mes courses et rendu bien d'autres services.

Yvon LE BOUFFANT qui m'a dépannée avec le garage et qui m'a soutenue tout au long de l'année 2022.

La famille COUPELLE à qui je dis un grand grand merci pour sa présence à mes côtés dans ces moments difficiles.

Gilberte et Josette (aînés ruraux) qui sont venues chaque semaine me rapporter mes courses du supermarché et m'ont aidée à préparer mon déménagement.

Ana Paula et Maïlys pour leur aide en matière de gestion administrative.

Pascal THIELLEUX, qui m'a aidée pour mon déménagement.

Jean-Michel Riant, qui est venu porter des charges lourdes à ma place.

Je voudrais enfin exprimer ma fierté d'être une Coulongeoise et remercier l'équipe municipale pour tout ce qu'elle fait pour améliorer notre bien être. **VIVE LA SOLIDARITÉ !**

Isabelle CUSENIER

Notre association, animée et gérée par des bénévoles de la commune, met à votre disposition tous les vendredis des produits locaux.

Aujourd'hui, 13 partenaires nous accompagnent dans ce projet.

Notre producteur, la Ferme des Parpagnas de Coulongé, vient de compléter sa gamme de produits et pourra mettre à notre disposition, toutes les semaines sur commande, des œufs, des poulets entiers ou découpés.

Nous remercions, la commune, les producteurs, les bénévoles et les habitants de Coulongé.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour nous aider à développer ce projet en devenant adhérent ou partenaire. Venez découvrir nos produits, et passer un moment agréable le vendredi de 16h à 19h / 4 rue de Saint Hubert, Coulongé

Les membres du panier local

mon.panier.local.coulonge@gmail.com 07 49 27 02 71



LA VIE DES ASSOCIATIONS



Moto Club Coulongeois

Comme tous les ans à la même période, le vendredi 9 septembre, un groupe de 20 membres du Moto Club (19 motos et 1 camion d'assistance, avec toute l'intendance) est parti pour 4 jours au camping de La Guerche-Sur-l'Aubois, pour participer à la manche du **Mondial Superbike de Magny-Cours**. Sur le camping, nous retrouvons nos amis de Savoie (6 personnes) et de l'Aveyron (4 personnes). Vendredi matin 10h, départ de Coulongé, pour faire une halte déjeuner à la sortie de l'autoroute à Bourges. Vers 16h, arrivée au camping, puis distribution des bungalows et installation du coin repas dans la salle prêtée par le camping.

Le rythme des journées est toujours le même :

- Le matin : préparations des sandwiches pour le midi, puis départ sur le circuit pour suivre les essais et les courses.
- Le soir, après les courses : retour au camping, concours de pétanque puis préparation du repas du soir.
- Lundi matin : rangement et nettoyage des bungalows et de la salle des repas, puis retour dans la Sarthe.

Le samedi 1^{er} octobre à 19h, le Moto Club organisait une **course d'endurance karting de 3 heures sur la piste Alain Prost au Mans**. Une quinzaine d'équipes de 3 pilotes étaient engagées dans cette course, dont une équipe du conseil municipal.

La compétition commençait par une séance d'essais qualificatifs de 15 minutes par pilote.

Ensuite les kartings sont disposés en épis dans l'ordre des chronos pour faire un départ type le Mans. Tous les concurrents de différents niveaux ont passé un bon moment, même si quelques contacts sans gravité et quelques pannes sont venus perturber cette soirée, ce qui est le lot des péripéties des sports mécaniques.

À 23h la compétition se termine avec le podium.

La course se déroule sur une durée de 2 h 45, avec changement de pilote toutes les quinze minutes.

Pour 2023, nous avons planifié le week-end de l'ascension du 18 au 21 mai, une sortie sur 4 jours. Le séjour est en cours d'élaboration.



**Le Moto Club Coulongeois
souhaite une bonne année
2023 à tous.**

Le président
Didier BUSSONNAIS

EXPOSITION DE PEINTURES



Le samedi 8 octobre 2022 nous avons eu la chance de profiter d'une exposition de peintures au Café de la Mairie. Trois artistes nous ont permis de découvrir leur travail.

Danielle RIANT LEBOSSE (Coulongé)

Aquarelles ; inspiration KLIMT qui est un mixte de peinture à l'huile et de Mosaïque. Peinture à l'huile et peinture acrylique.

« L'aquarelle est une peinture à l'eau sur papier. Ce que j'aime dans l'aquarelle c'est le jeu entre l'eau et les pigments, le résultat peut être magnifique comme décevant, c'est à force de mélange et d'expérience que l'on obtient le résultat escompté, mais il y a toujours une part de hasard. Avec l'aquarelle on s'amuse ! Il suffit de savoir un peu dessiner : un crayon, une gomme, un peu d'inspiration et c'est parti ! La peinture sera différente selon le papier utilisé et la qualité de la peinture mais avec une toute petite palette et un seul pinceau (qui reste un tout petit investissement) on s'en sort très bien.

Le faible encombrement du matériel et sa facilité d'utilisation font que vous pouvez l'emporter partout et peindre tout ce qui vous fait plaisir.

Les couleurs d'aquarelle se présentent sous deux conditionnements : godets de couleur sèche, tubes de couleur pâteuse.

Le papier utilisé doit être au minimum de 300g sinon il gondole avec l'eau ; vous pouvez vous procurer les fournitures à *Créatitudo* au Mans zone Nord ; une autre boutique vient d'ouvrir ZAC du Cormier »

Danielle prend des cours avec une aquarelliste de Mareil sur Loir, Josy HERE.



Chantal RABOUAN

(le Lude) qui peint selon deux techniques différentes : peinture aux doigts ou aquarelles.

Annie SENATORE (Coulongé)

Peinture aux doigts. Annie a été initiée par Fanfan MERCIER avec qui elle a suivi des cours pendant 3 ans dans son atelier de Mansigné (association le chevalier bleu).

Pour obtenir des contours nets les finitions se font au pinceau.



BIBLIOTHÈQUE



Ces derniers mois nous avons emprunté une centaine de livres à la bibliothèque départementale de la Sarthe : BD adultes et enfants, albums jeunesse et documentaires divers (cuisine, travaux manuels, etc...) Et nous avons acheté une trentaine de nouveautés : romans, policiers et de magnifiques albums de Noël pour les petits !!! Parmi nos romans les trois premiers tomes de la saga des « 7 sœurs » pour les fans et *Les Années d'Annie Ernaux* (prix Nobel 2022)

Seul l'espoir apaise la douleur, Simone Veil



C'est la première fois qu'avec une grande liberté Simone Veil raconte le froid, la faim, les humiliations, les camarades, le rapport entre les hommes et les femmes, ses dix-huit mois dans les camps, mais aussi le retour, les nouvelles humiliations, son engagement pour la mémoire.

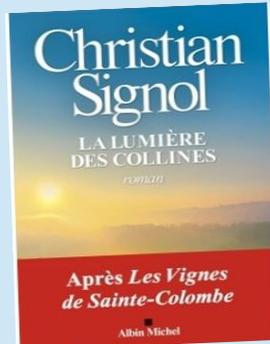


Le réveil, Laurent Gounelle

Tom, un jeune ingénieur, se retrouve confronté dans son pays à une situation inquiétante qui sème la peur dans la population. Dans ce contexte inédit, des mesures sont adoptées par le pouvoir, contraignantes et liberticides.

Le dernier Christian Signol, La lumière des collines

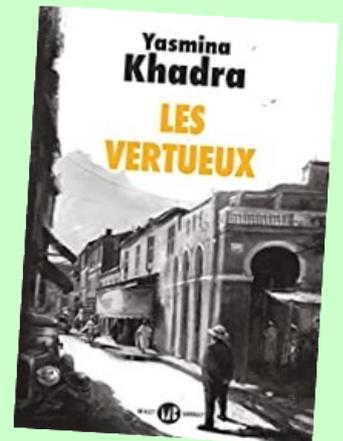
Au Solail, grand domaine voisin de Sainte-Colombe, les blessures de la Grande Guerre ne sont pas cicatrisées en cette année 1930. Ni chez les Barthélémié, ni chez les Barthès, leurs métayers. Les effets d'une crise économique frappent déjà les vigneron.



Les vertueux, Yasmina Khadra

4,2/5 sur Balelio

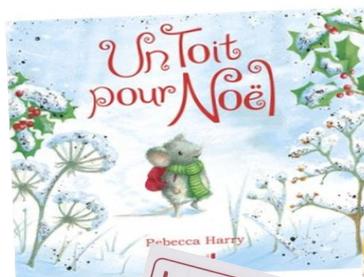
Plus qu'une saga sur la mémoire écorchée, *Les Vertueux* est un livre sur le pardon, celui que son héros, Yacine, devra accorder et s'accorder pour vivre en paix.



Une vente de livres a eu lieu le 8 octobre suite à un désherbage. Les bénéfices de la vente permettent de racheter des nouveautés.

Je te raconte, tu me racontes, on se raconte des histoires, un atelier participatif mené par la **Cie La Cigale Spectacles** s'est déroulé le 27 décembre à la Bibliothèque. Ce spectacle s'adressait aux **enfants de 3 à 7 ans**.

Et de très beaux albums de Noël pour les petits



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

7 rue de la mairie
fax 02-43-46-62-45
☎️ 02-43-46-60-91
secretariat.mairie@coulonge72.fr

| | | | | |
|----------|----|-------|-----|-------|
| Lundi | 9h | 12h30 | 17h | 18h30 |
| Mardi | 9h | 12h30 | 14h | 18h30 |
| Jeudi | 9h | 12h30 | - | - |
| Vendredi | 9h | 12h30 | 17h | 18h30 |

Permanences

Lundi : M. ROBLIN de 17h30 à 18h30
☎️ 06. 07.62.94.55

Mardi : M. POUSSIER de 17h30 à 18h30
☎️ 06.38.04.36.08

Vendredi : Mme JAMIN de 17h30 à 18h30
☎️ 06.86.06.07.73

Samedi : M. LE BOUFFANT de 10h00 à 12h00
☎️ 06. 07.38.98.08

En cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture, composez le numéro de la mairie ; un transfert d'appel sera effectué vers le portable de la personne d'astreinte.

Bibliothèque

7 rue de la mairie
☎️ 02-43-46-62-45

| | | |
|--------------------------|-------|-------|
| Mercredi* Créalecture | 15h30 | 17h30 |
| Samedi Ouvert à tous | 10h00 | 12h00 |

le 1er mercredi du mois
Le vendredi : scolaires uniquement

Agence postale



7 rue de la mairie
☎️ 02-43-46-62-40

Du lundi au vendredi
9h00 - 12h00

Cantine scolaire

23 rue de St Hubert
☎️ 02-43-46-49-07

Inscription à la mairie.

Tarifs :
De 1 à 5,00€ le repas enfant
5,60 € le repas adulte

Garderie scolaire

23 rue de St Hubert
☎️ 02-43-46-49-07

De 7h00 à 8h35
et

de 16h15 à 18h30

Inscription auprès de la C.C.S.S

☎️ 02-85-29-12-00

les lundi, mardi,
jeudi et vendredi.